



Lettre du castor

N° 113 Loire & biodiversité <http://www.loire-et-biodiversite.com/> Décembre 2016

UN PROJET ROUTIER QUI TOMBE À PIC... DE POLLUTION !



Pendant que MARDIÉVAL mène crânement son combat de Colibri, la pollution et le dérèglement climatique gagnent du terrain sur la planète. Alors qu'un bouffon asservi aux lobbies des énergies fossiles prend les manettes du pays le plus pollueur de la planète (par habitants), les forêts brûlent, les glaces fondent, les mers montent : en témoigne à nouveau le terrible film de De Caprio, signal d'alarme supplémentaire.

Mais au niveau local, dans le Loiret, on rencontre les mêmes irresponsabilités, entre bêtise et criminalité. Une pyramide d'irresponsabilités qui va du délit de fric à court terme, de la démission des structures de l'Etat, et du conservatisme de la majorité au Conseil départemental jusqu'à l'aveuglement ordinaire de certains habitants avides de se "tirer une balle dans le pied" au seul motif que leur monde pépère devrait et pourrait perdurer.

Notre monde a changé et va encore changer, que cela plaise ou non. Au lieu d'anticiper et de maîtriser les nouveaux paradigmes, nos maîtres s'accrochent aux veilles branches pourries. Pourtant, ils savent ; ils "roulent des mécaniques", mais par peur ou comme tous les "addicts", ils ferment les yeux et justifient leur "encore une dernière fois". Non, stop, nous ne laisserons pas faire ! Vingt ans de pitoyables errements, ça suffit !

*Avec le renvoi en Cour Administrative d'Appel, la bataille contre la carrière est elle aussi partie pour durer. Débats et jugements de l'épisode "cassation" sont abscons et peu abordables, ils ont plutôt pour le "vulgum pecus" que nous représentons un côté... ubuesque. Mais dans cette affaire, le carrier est comme un charognard : pas pressé du tout, il guette notre faiblesse, il attend la mort de sa proie. **Mardié, Territoire à défendre !***

RD154 : l'autre enquête publique

AVEUGLEMENT ORDINAIRE + IRRESPONSABILITÉ DES POUVOIRS

Carrière de l'Etang : Retour à la case "appel"

- Page 2

- Page 3

- Page 4

RD154 : l'autre enquête publique

D'ALLAINES À CHARTRES ET A DREUX, LA NATIONALE A ÉTÉ LARGEMENT DOUBLÉE AUX FRAIS DES CONTRIBUABLES. MAIS POUR LA FINIR, L'ÉTAT PRÉVOIT DE TOUT CONCÉDER POUR EN FAIRE... UNE AUTOROUTE PAYANTE !

Nous vous invitons à apporter votre contribution à l'enquête publique préalable à la DUP de la mise en concession de la RN154, qui se déroule **jusqu'au 10 janvier 2017**. Cette fois-ci, on peut le faire **par Internet** avec le registre numérique >>> <http://www.registre-numerique.fr/RN154>

Nous sommes directement concernés par la section située entre Orléans et Chartres, (plus précisément entre Allaines et Chartres) qui supporte 8 à 9 000 véhicules par jour. Pas de quoi justifier une autoroute payante. La moitié du trajet est déjà en 2x2 voies : pas de gros problèmes pour nous rendre à Chartres et réciproquement. Inadmissible : la mise en concession n'offrirait pas d'autre possibilité pour se rendre d'Orléans à Chartres sans péage, puisque le futur concessionnaire (au hasard Vinci...) hériterait des sections déjà à 2x2 voies... et encaisserait nos sous !

Petit rappel : Eric Doligé attend avec impatience cette "autoroute" qui, dans ses rêves, devrait enfin créer un grand flux est-ouest pour **rentabiliser** son A19 chérie, désertée depuis sa mise en service avec environ la moitié seulement du trafic qu'elle devait recevoir, selon les belles prévisions !!!

<http://www.avern.fr/> <http://nonalautoroute.over-blog.com/>



MICHEL BADAIRE REMERCIÉ POUR SON CONFLIT D'INTÉRÊTS : IL HÉRITE DE LA PRÉSIDENTIE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE POUR VALIDER L'AUTOROUTE A154 !



A lire la Charte d'Ethique des commissaires enquêteurs, et à entendre la présidente de la CNCE, les errements de M. Badaire dans l'enquête de la déviation de la RD921 que nous avons dû subir en février-mars dernier auraient dû être sévèrement sanctionnés. Enfin des professionnels vertueux, pouvait-on penser. Hélas, il n'en a rien été : silence du CNCE... Et la plus importante enquête du moment confiée... à un homme de confiance : nul doute pour "les autorités" qu'il "fera le job" et trouvera les mots définitifs, genre "tendancieux", pour renvoyer la meute des opposants au chenil... Comme pour nous !

Les Préfets en tant qu'Autorité environnementale des projets : vers la fin de l'illégalité ? Gabriel Ullmann, Docteur en droit



<http://www.actu-environnement.com/ae/news/autorite-environnementale-projet-prefet-decision-tribunal-administratif-27917.php4>

"La même autorité administrative ne peut être à la fois l'auteur ou le co-auteur du plan ou programme et l'autorité compétente pour se prononcer sur l'évaluation environnementale de ce plan ou programme".

C'est ce jugement de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui a forcé la France à réviser le dispositif par lequel l'AAE élaboré par la DREAL était signé par le Préfet. Sauf que si la fonction d'autorité environnementale relève désormais d'une mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), seuls les plans et programmes sont visés. **Pas les projets !** Pourtant, cette situation anormale et irrégulière est encore plus criante pour maints projets, pour lesquels le préfet est à la fois l'instructeur du dossier, l'autorité environnementale, l'autorité décisionnaire et l'autorité organisatrice d'enquête : nous avons vu, pour la carrière de l'Etang en particulier, que cet Avis de l'Autorité Environnementale était ainsi complètement "bidon" et sans utilité.

CLIMAT :



AVEUGLEMENT ORDINAIRE +

> Expéditeur: Cimelière Gérard <gerard-cimeliere@orange.fr>

> Date: 26 février 2016 08:58:01 UTC+1

> Destinataire: redchef.larep@centrefrance.com

> Objet: Pour une vie plus heureuse.

>> Nous, à Sandillon, on ne demande finalement pas grand chose : pouvoir respirer de l'air pur en allant à l'école, prendre le p'tit dej' dans nos beaux jardins sans être assourdis par des poids-lourds tonitrueux, déambuler en ville sans être stressé par le trafic routier, converser entre amis sans crier pour être entendu, prendre un pot sur des terrasses de café agrandies dans des rue aménagées en zones piétonnes, faire du vélo tranquillement sans avoir peur d'être renversé, faire ses courses en toute tranquillité, acheter son journal et sa baguette en toute sécurité, aller à la pharmacie sans avoir peur de l'accident, pouvoir vivre, chanter, faire de la musique et la fête et aimer normalement et enfin, honorer nos morts dans un village apaisé qui aura enfin retrouvé son calme.

> À part tout cela, Mardiéval, et vos amis écolos, vous pouvez continuer à défendre vos fourmis, vos oiseaux, vos perce-neige qui sont notre bien à tous et rendent notre vie plus heureuse.

> Gérard Cimelière

> 292 route de Jargeau

> 45640 Sandillon

> 0788286066

Ceci est un vrai courriel, il n'est pas inventé !

Le partisan de la déviation qui s'exprime ici pouvait lire en clair dans l'étude SORMEA au dossier d'enquête que la mise en service du pont de Mardié amènerait au minimum une augmentation de 50% du trafic routier devant chez lui. Créduité des mensonges officiels = aveuglement stupide devant l'aggravation de sa situation personnelle + irresponsabilité par rapport aux implications sociétales d'un projet faisant la part encore plus belle aux véhicules réprouvés (et consommateurs de carburants fossiles...).

IRRESPONSABILITÉ DES POUVOIRS

Xavier Beulin / AVRIL-SOFIPROTEOL / FNSEA : la mafia agro-industrielle

Le céréalier du Loiret a la très haute main sur un ensemble d'organismes collectifs et/ou privés capitalistes qui visent à industrialiser l'agriculture française et à développer à l'international des cultures destructrices des forêts primaires comme l'huile de palme. C'est le plus puissant des nuisibles d'ici ! **Lire le dossier de Reporterre** : <https://reporterre.net/ENQUETE-5-Xavier-Beulin-l-homme>

Préfet, Président du CD45 et petits élus-relais des pouvoirs

En dépit des nouvelles lois protectrices de l'environnement, l'Etat et son administration valident systématiquement le "business as usual" d'élus conservateurs incapables de voir **et la nécessité, et l'intérêt économique** de la transition énergétique, de la révolution environnementale et de la reconversion agricole : en recyclant des projets du siècle dernier dont la principale vertu est d'assurer les profits à court terme des grands groupes de BTP, ils plombent notre avenir et contribuent aux destructions **criminelles** car irréversibles de nos richesses environnementales...

Carrière de l'Etang : Retour à la case "appel"

Le 17 mai 2015, la cour administrative d'appel de Nantes avait, sur les appels de la commune de Mardié et de l'association Mardiéval, annulé l'autorisation préfectorale de la Carrière de l'Etang. En cassation, le Conseil d'Etat a réformé cette décision, et renvoyé le jugement à la CAA.

L'arrêt du Conseil d'Etat se fonde sur la question du document d'urbanisme applicable : l'ancien POS en vigueur lors de l'autorisation du 28/03/11 ; ou le PLU adopté le 14/12/11, avant ce jugement du 11/05/15 : le Préfet y avait fait inscrire de force le périmètre où la carrière était autorisée. *Grosso-modo*, si ce PLU était illégal, il fallait revenir au POS. Donc ce serait le POS... ou le POS, lequel n'interdisait pas les établissements classés destinés à l'exploitation des ressources naturelles.

Sauf que... **le SCOT écartait depuis le 18/12/08 l'utilisation de la ceinture verte dans ce secteur est**, nommément désigné. Mais la Ligérienne est familière des autorisations obtenues... juste avant les interdictions : en déposant sa demande en juin 2009, elle voulait obtenir la rente avant qu'il soit trop tard.

Quant au Préfet, il avait en 2011 toutes les raisons et toutes les possibilités de refuser la carrière : à un emplacement **contredisant le SCOT validé par le Préfet**, elle avait suscité une mobilisation très forte des opposants et reçu un **avis négatif** à l'enquête publique ; et elle était aussi **refusée par le Président de l'Agglo**, par celui de la **Région**, par le **Conseiller général**, par le **conseil municipal de Mardié** et par les **maires** des communes voisines. Plus le reste !

Le dossier va repartir en Cour d'Appel. L'issue reste incertaine, **la bataille n'est pas finie...**

POUR NOTRE RECOURS CONTRE LA DÉVIATION ET LE PONT, CELA NE CHANGE RIEN !

La cassation de la décision de Nantes annulant l'autorisation de la carrière n'affaiblit en rien le moyen que nous avons développé contre la déviation dite de Jargeau, tiré de son incompatibilité avec le SCOT sur la commune de Mardié. En effet, nous avons repris en la transposant l'argumentation des juges... mais dans un contexte où le rejet de la mise en conformité du PLU à un projet d'aménagement incompatible avec le SCOT n'aurait aucune conséquence, puisqu'il ramènerait tout simplement au PLU actuel.

"BEFORE THE FLOOD" : à voir, le documentaire (gratuit) de Leonardo Di Caprio, ambassadeur de l'ONU pour le climat

Durant son travail sur le climat, l'acteur du Titanic a recueilli sur la terre entière des témoignages et des preuves du réchauffement climatique. Il en dresse un constat alarmant et alerte les autorités et les grands de ce monde sur l'importance de la lutte contre le réchauffement climatique.

Encore une alerte comme les précédentes, dira-t-on. Sauf que chacune de ces nouvelles alertes fait apparaître l'**aggravation des désastres en cours** et des menaces proches... et seulement très rarement des avancées concrètes ou des engagements portant sur des objectifs crédibles, suffisants, et ayant des chances d'être atteints dans les délais.



A l'heure où la patrie de De Caprio vient de se livrer au pire des climatosceptiques, il nous faut **renforcer les luttes sur le terrain**, et convaincre autour de nous de la nécessité d'imposer d'urgence un changement de paradigme : on ne peut plus laisser l'économie asservir la planète en pillant ses ressources, en polluant ses milieux et en dérégulant son climat...

A REGARDER EN FRANCAIS SUR :
<http://newstv.fr/before-the-flood-documentaire-francais/>



association MARDIÉVAL

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : le-castor-enerve@orange.fr
Blog naturaliste Loire & biodiversité : <http://www.loire-et-biodiversite.com/>
Balbuzards pêcheurs en direct : <http://www.balbuca.com/>

Membre de la fédération

